

AR PREFECTURE

016-211601687-20141121-20141101-D
Regu le 25/11/2014

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil quatorze
En exercice : 15 Le 21 novembre à 18 heures 30
Présents : 12 Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES
Votants : 14 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014
PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – GAILHOUSTET –
MOUNIER
MM. SAVIN – BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES
– BOIVENT – CABROLIÉ – ESTIENNE – FAURE
EXCUSES : MME PÉNIGAUD – MM SUTRE – DESCLIDES
POUVOIRS : M DESCLIDES a donné pouvoir à M SAVIN
M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

M CABROLIÉ a été nommé secrétaire.

2014-11-01 D

Objet : Inscription au répertoire dans le cadre des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré le Directeur ainsi qu'une conseillère du Service Pénitencier d'Insertion et de Probation (SPIP) afin de mettre éventuellement en place un accueil pour les personnes condamnées à des travaux d'intérêts généraux. Ils sont prononcés pour de petits délits et certaines contraventions de 5^{ème} classe mais aussi en cas d'emprisonnement avec sursis.

Monsieur le Maire précise que la collectivité n'est pas informée de la condamnation. La durée peut être comprise entre 20h et 280h. Elle n'a aucun coût à supporter, ni salaires, ni charge, ni assurance. Le temps peut être interrompu en cas de problème. Elle a juste une attestation de présence à signer.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'intérêts généraux constituent une réponse pénale à la fois réparatrice et socialisante tout en permettant aux personnes condamnées d'effectuer une activité utile pour la société.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire la collectivité au répertoire du Tribunal afin d'accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêts généraux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer tous les documents s'y afférents.

Fait à Jauldes, le 24 novembre 2014

Le Maire
Eric SAVIN

